

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE 20 DÉCEMBRE 2021

À l'assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tenue, le 20 décembre 2021 à 20h00 en visio-conférence à huis clos; étaient présents : M. Alexandre Gagnon, M. Frédéric Lagacé, M. Jean Lachance, Mme Elisabeth Leclerc, Mme Sandrine Reix et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean Lapointe, maire.

Chantal Daigle, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Le président de la séance, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, il ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé hebdomadairement jusqu'au 24 décembre 2021 par le décret 1540-2021 du 15 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 interdit tout rassemblement dans la région socio sanitaire de la Capitale-Nationale ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil autorise que la présente séance soit tenue par visio-conférence et que l'enregistrement vocal soit diffusé par la suite sur le site internet de la municipalité. Les élus doivent se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole afin de faciliter l'écoute.

Les avis publics ont été affichés et les avis de convocations relatifs à cette réunion ont été délivrés selon la Loi.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du budget 2022 ;
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024 ;
4. Période de questions ;
5. Levée de l'assemblée.

2021-12-265

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-12-266

2. ADOPTION DU BUDGET 2022

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Alexandre Gagnon et il est résolu que les prévisions budgétaires pour l'année 2022 soit adoptée comme suit :

REVENUS	
TAXES	
SUR LA VALEUR FONCIÈRE	1 181 970
SERVICES MUNICIPAUX	356 664
SURTAXE IMM. NON RESIDENTIELS	26 777
TOTAL TAXES	1 565 411
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	8 250
TRANSFERTS	5 509
SERVICES RENDUS	43 645
IMPOSITION DE DROITS	53 030
AMENDES PÉNALITÉS & INTÉRÊTS	5 500
AUTRES REVENUS	3 000
TOTAL REVENUS	1 684 345
CHARGES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
CONSEIL	66 757
APPLICATION DE LA LOI	0
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	219 360
GREFFE	1 334
ÉVALUATION	69 030
GESTION DU PERSONNEL	0
AUTRES	355 236
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	711 717
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
POLICE	231 808
SÉCURITÉ INCENDIE	179 519
SÉCURITÉ CIVILE	19 558
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	430 885
TRANSPORT	
VOIRIE MUNICIPALE	44 159
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	23 950
ÉCLAIRAGE DES RUES	20 000
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	1 500
TRANSPORT EN COMMUN	6 500
TOTAL TRANSPORT	96 109

HYGIÈNE DU MILIEU	
APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT DE L'EAU	5 500
TRAITEMENT DES EAUX USÉES	52 444
RÉSEAUX D'ÉGOUT ET FOSSES SEPTIQUES	78 562
MATIÈRES RÉSIDUELLES	131 800
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	268 306
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	950
EMBELLISSEMENT	6 000
TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVE	6 950
LOISIRS ET CULTURE	
CENTRES COMMUNAUTAIRES	41 126
PATINOIRES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES	9 535
PISCINES, PLAGES, PORTS DE PLAISANCE QUAI	20 556
PARCS ET TERRAINS DE JEUX	38 500
AUTRES	9 000
BIBLIOTHÈQUES	10 600
PATRIMOINE (FÊTE NATIONALE)	4 000
AUTRES (MAISON DES JEUNES)	4 127
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	137 444
FRAIS DE FINANCEMENT	
DETTE À LONG TERME	41 529
AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT	4 700
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	46 229
TOTAL CHARGES	1 697 640
IMMOBILISATIONS	
GAINS/(PERTE) SUR IMMOBILISATION	0
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À L.T.	184 400
PRÊTS CAMION/CASERNE INCENDIE	-63 883
SURPLUS ACCUMULÉ	-103 127
SUBVENTIONS	-393 292
PRABAM	-101 062
COVID	-50 000
NOUVEL EMPRUNT	-800 000
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	121 500
SÉCURITÉ PUBLIQUE	84 850
TRANSPORT	405 319
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	702 000
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	-13 295
TOTAL CHARGES, DETTE À LONG TERME & AFFECTATIONS	1 684 345

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022, 2023 ET 2024

2021-12-267

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par Mme Elisabeth Leclerc et il est résolu d'adopter le plan triennal d'immobilisations comme suit :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022, 2023, 2024

<u>Année</u>	<u>Projets</u>	<u>Sources de financement</u>	<u>Montant</u>
<u>2022</u>	Chalet des loisirs et Grange à dîme Parc d'hébertisme Côte Lafleur Rénovation Centre municipal Système audio-vidéo	Prêt, Subvention et Surplus	650 000 \$ 45 000 \$ 375 000 \$ 101 500 \$ 15 000 \$
<u>2023</u>	Maison des jeunes Gazebo du terrain de jeux & Ameublements	Prêt et Subvention	300 000 \$ 50 000 \$
<u>2024</u>	Salle de quille	Prêt et Subvention	550 000 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. Frédéric Lagacé, il est 20h18.

Le maire, M. Jean Lapointe atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Lapointe, Maire

Chantal Daigle, Directrice Générale,
Greffière-Trésorière